

SÉANCE SPÉCIALE DU 24 OCTOBRE 2023

Présences :	Monsieur	Réjean Gouin	Maire
	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Madame	Guylaine Beaulieu	Poste #2
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
	Monsieur	Sébastien Gariépy	Directeur général

Absences :

Conformément à l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis en date du 20 octobre 2023 aux membres du conseil municipal. Pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lot 6 075 745 – Autorisation présence de deux quais
4. Brandt – Adjudication
5. Comptoir alimentaire de la Haute-Matawinie – Demande soutien financier
6. G. Gingras excavation Inc. – Facture #20858
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

1. Ouverture et constat du quorum

M Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0307-2023

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Vote

Adopté à l'unanimité.

3. Lot 6 075 745 – Autorisation présence de deux quais

0308-2023

ATTENDU QU'en 2019, une demande pour l'installation d'un deuxième quai sur le lot 6 075 745 a été traitée en dérogation mineure et à été refusée ;

CONSIDÉRANT QU'à l'époque, cette demande n'aurait pas dû faire l'objet d'une dérogation mineure, mais plutôt comme une demande de permis courante, selon les dispositions du règlement de contrôle intérimaire ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} mars 2022 le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral ne permet pas la présence d'un deuxième quai sur le lot 6 075 745 ;

CONSIDÉRANT l'acte notarié pour le droit de passe et l'accès à un quai entre le propriétaire du lot 6 075 745 et le propriétaire du lot voisin et dudit quai ;

CONSIDÉRANT QUE, suite au décès du propriétaire du lot 6 075 745, la succession est en procédure de vente de la propriété et souhaite régulariser la situation.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'autoriser la présence d'un deuxième quai sur le lot 6 075 745.

Vote
Adopté à l'unanimité.

4. Brandt Tractor Ltd – Adjudication

0309-2023

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre, pour l'achat d'une chargeuse-pelleteuse, lors de l'ouverture des appels d'offre publics ayant eu lieu le 20 octobre dernier.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter l'offre de Brandt Tractor Ltd pour l'achat d'une chargeuse-pelleteuse 4X4 à balancier extensible pour la somme de 286 181.46 \$ plus taxes, incluant un plan d'entretien (1000 heures/an) sur une période de 5 ans et d'effectuer le paiement grâce au règlement d'emprunt 720-2023 (Acquisition d'une chargeuse-pelleteuse) octroyé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation (MAMH).

Vote
Adopté à l'unanimité.

5. Comptoir alimentaire de la Haute-Matawinie – Demande de soutien financier

0310-2023

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont toujours grandissant concernant l'aide alimentaire aux foyers à faible revenu.

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 500 \$ au Comptoir alimentaire de la Haute-Matawinie.

Vote
Adopté à l'unanimité.

6. G. Gingras Excavation Inc. – Facture #20858

0311-2023

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics doit se préparer à l'entretien hivernal et entreposer le sable convenablement ;

CONSIDÉRANT QUE pour disposer du sable, sans qu'il n'y ait de compaction, la location d'un convoyeur fût nécessaire.

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'acquitter la facture #20858 de G. Gingras excavation Inc., détaillée au montant de 9 000 \$ plus taxes, pour la location d'un convoyeur du 29 août au 29 septembre 2023, afin d'effectuer l'entreposage adéquat du sable servant à l'entretien hivernal des routes.

Vote
Adopté à l'unanimité.

7. Levée de l'assemblée

0312-2023

La séance est levée à : 19 h 24

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général et greffier-trésorier

